



**Direction Aménagement et Espace Public**  
Réf: GC/JPO/OC 12-10-882

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
YVELINES

Le Vésinet, le 11 octobre 2012

## **AVIS D'INFORMATION**

### **A l'attention de Mesdames et Messieurs les riverains**

Considérant le changement d'itinéraire des bus de la ligne 19 et afin de faciliter la circulation des véhicules, il va être procédé à partir du **mardi 16 octobre** prochain, dans les rues empruntées par les bus, aux modifications de la circulation et du stationnement suivantes :

1) Il est instauré un sens unique de circulation :

- Avenue Kléber dans sa partie comprise entre la rue des Merlettes et le boulevard de Belgique dans le sens de circulation de la rue des Merlettes vers le boulevard de Belgique,
- Allée du Lévrier dans sa partie comprise entre l'avenue Kléber et l'allée de la Meute dans le sens de circulation de l'avenue Kléber vers l'allée de la Meute.

2) La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h :

- Rue Watteau,
- Boulevard de Belgique dans sa partie comprise entre la rue Watteau et l'allée des Maraîchers,
- Allée des Maraîchers,
- Avenue Kléber dans sa partie comprise entre la rue des Merlettes et le boulevard de Belgique,
- Allée du Lévrier dans sa partie comprise entre l'avenue Kléber et l'allée de la Meute,
- Allée de la Meute dans sa partie comprise entre l'allée du Lévrier et la route de Montesson.

Je vous remercie par avance de votre compréhension pour la gêne occasionnée par ces évolutions et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire-Adjoint,  
Par délégation, chargé de la sécurité,  
du stationnement, des transports et  
des nouvelles technologies,



**Guillaume de CHAMBORANT**